

# LES HONORAIRES DE VOTRE ECHOGRAPHISTE

(Art. L.1111-3, R.1111-21 à R.1111-25, R.4127-341 du code de la santé publique)

## Cabinet de Mr MONARD

Sage-femme diplômée d'Etat  
N°RPPS :10100226959

Votre sage-femme, Mr MONARD pratique des honoraires conformes aux tarifs de l'assurance maladie. Ces tarifs ne peuvent être dépassés, sauf en cas d'exigence exceptionnelle de votre part, s'agissant de l'horaire ou du lieu des actes pratiqués. Si votre sage-femme vous propose de réaliser certains actes qui ne sont pas remboursés par l'assurance maladie, elle doit obligatoirement vous en informer. Dans le cas prévu ci-dessus où votre sage-femme peut déterminer librement ses honoraires ou ses dépassements d'honoraires, elle en détermine le montant avec tact et mesure.

### TARIFS APPLICABLES DEPUIS LE 11 MARS 2016 (départements métropolitains)

	Tarifs des honoraires pratiqués par le cabinet	Prise en charge par l'assurance maladie/maternité(>24SA)
Échographie non morphologique de la grossesse avant 11 semaines d'aménorrhée	35.65 €	24.96 €
Échographie biométrique et morphologique d'une grossesse uniembryonnaire au 1er trimestre	61.47 €	43.03 €
Échographie biométrique et morphologique d'une grossesse multiembryonnaire au 1er trimestre	71.57€	50.10€
Échographie biométrique et morphologique d'une grossesse unifoetale au 2ème trimestre	100.20€	70.14€/100.20€
Échographie biométrique et morphologique d'une grossesse unifoetale au 3ème trimestre	100.20€	70.14€/100.20€
Échographie biométrique et morphologique d'une grossesse multifoetale au 2ème trimestre	154.09€	154.09€
Échographie biométrique et morphologique d'une grossesse multifoetale au 3ème trimestre	154.09€	154.09€
Échographie d'une grossesse unifoetale à partir du 2ème trimestre avec échographie-doppler des artères utérines de la mère et des vaisseaux du fœtus, pour souffrance foetale	92.19€	64.53€/92.19€
Échographie d'une grossesse multifoetale à partir du 2ème trimestre avec échographie-doppler des artères utérines de la mère et des vaisseaux des fœtus, pour souffrance foetale	133.81€	133.81€
Échographie de surveillance de la croissance foetale	46.15€	32.31€/46.15€
Échographie de surveillance de la croissance fœtale avec échographie-doppler des artères utérines de la mère et des vaisseaux du fœtus	75.60€	52.92€/75.60€
Mesure de la longueur du canal cervical du col de l'utérus, par échographie par voie vaginale	33.44€	23.41€/33.44€
Echographie gynécologique par voie abdominale	52.45€	36.72
Echographie gynécologique par voie vaginale	52.45€	36.72

Echographie gynécologique par voie abdominale et vaginale	56.70€	17.01€
Echographie doppler par voie vaginale et/ou abdominale	69.93€	48.95€

Conformément aux articles L.160-9 et D.160-3 du code de la sécurité sociale, **les consultations médicales obligatoires dans le cadre du suivi de votre grossesse** sont prises en charge à 100 % par l'assurance maladie/maternité.

**À partir du 1er jour du 6ème mois de grossesse jusqu'au 12ème jour après l'accouchement**, tous vos frais médicaux remboursables (pharmaceutiques, d'analyses, d'examens de laboratoire, d'hospitalisation) sont pris en charge à 100 %, qu'ils soient ou non en rapport avec votre grossesse, sur la base et dans la limite des tarifs de l'assurance maladie. Il en est de même pour les séances de préparation à l'accouchement et les séances de rééducation périnéale effectuées en dehors de cette période (*arrêté du 23 décembre 2004*).

Dans le cadre des horaires d'ouverture du cabinet, la sage-femme applique les tarifs conventionnels. Une majoration des honoraires pourra néanmoins vous être demandée pour tout acte effectué le dimanche, les jours fériés, la nuit de 20h à 6h du matin.